



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St./11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5**

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

**Tender To: Public Works and Government Services
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Construction Services Division/Division des services
de construction

11 Laurier St./11 Rue Laurier
3C2, Place du Portage
Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Conservation Enveloppe Bat. 54 FEC	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP076-162305/A	Date 2016-04-25
Client Reference No. - N° de référence du client 20162305	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$FG-358-70840
File No. - N° de dossier fg358.EP076-162305	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-05-17	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Michaud, Jasmin	Buyer Id - Id de l'acheteur fg358
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4920 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-8335
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

SOUSSIONS À DEUX ENVELOPPES

Les soumissions doivent être présentées respectant un processus à « deux enveloppes ». Consulter l'IP05 aux Instructions particulières aux soumissionnaires.

APPUYER LE RECOURS AUX APPRENTIS

Dans son Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada propose de soutenir l'embauche d'apprentis dans le cadre des projets de construction et d'entretien du gouvernement fédéral. Vous référer à IP12

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - SOUMISSION

Des changements ont été apportés aux Dispositions relative à l'intégrité - soumission en date du 2016-04-04. Voir IG01, Disposition relatives à l'intégrité-soumission de R2710T des Instructions Générales pour plus d'information.

LISTE DES SOUS-TRAITANTS

Conformément aux clauses IG07 des instructions générales R2710T, vous devriez dresser, au moyen de l'Annexe C, la liste des sous-traitants chargés des travaux dont la valeur équivaut à moins 20 % du prix soumissionné et soumettre le tout à la date de clôture de la demande de soumissions.

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Introduction
IP02	Documents de soumission
IP03	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP04	Visite optionnelle des lieux
IP05	Livraison des soumissions
IP06	Révision des soumissions
IP07	Ouverture des soumissions / Évaluation
IP08	Établissement de la soumission
IP09	Fonds insuffisants
IP10	Compte rendu
IP11	Période de validité des soumissions
IP12	Initiative de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour l'embauche d'apprentis
IP13	Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2016-04-04)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site WEB;

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise - approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbation des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indu
IG18	Code de conduite pour l'approvisionnement-soumission

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Limitation de la responsabilité
CS02	Condition d'assurance

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	Identification du projet
SA02	Nom commercial et adresse du soumissionnaire
SA03	Offre
SA04	Période de validité des soumissions
SA05	Acceptation et contrat
SA06	Durée des travaux
SA07	Garantie de soumission
SA08	Signature

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

EP076-162305

fg358

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

20162305

fg358EP076-162305

APPENDICE 1 DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

APPENDICE 2 ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

APPENDICE 3 FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS

ANNEXE A ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE B RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS

ANNEXE C LISTE DES SOUS-TRAITANTS

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 INTRODUCTION

1. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) à l'intention de faire appel à un entrepreneur pour assurer les services de construction selon les modalités exposées dans la présente invitation à soumissionner
2. On demande aux soumissionnaires qui donnent suite à cette invitation de présenter une soumission détaillée complète se rapportant à l'IP05 "Livraison des soumissions".

IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les documents suivants constituent les documents de soumission:

1.
 - a. Appel d'offres - Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
 - c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2016-04-04)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T, toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP04 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

Il y aura une visite des lieux le jeudi 5 mai à 10 :00. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter au bâtiment 54, promenade Maple, ferme expérimental centrale, Ottawa, Ontario.

IP05 LIVRAISON DES SOUMISSIONS

L'article IG09 de R2710T est remplacé par ce qui suit:

1. Les soumissions devront être présentées en respectant un processus à « deux enveloppes ». Les deux enveloppes doivent être jointes et cachetées ensemble dans une troisième enveloppe, l'enveloppe de soumission. Toutes les enveloppes sont fournies par le soumissionnaire.
2. L'enveloppe de soumission doit être adressée et présentée au bureau désigné sur la page frontispice « Appel d'offres » pour la réception des soumissions. Elle doit parvenir à ce bureau au plus tard à la date et à l'heure indiquée pour la clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit s'assurer que l'information suivante est reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe de soumission :
 - a. numéro de l'invitation;
 - b. le nom du soumissionnaire;
 - c. l'adresse de retour; et
 - d. l'heure et la date de clôture.
3. Le Formulaire de qualifications ainsi que tout autre document exigé doit être joint et cacheté dans une enveloppe avec l'information suivante reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe :
 - a. ENVELOPPE 1 - QUALIFICATION;
 - b. numéro de l'invitation; et
 - c. nom du soumissionnaire.
4. Le Formulaire de soumission et d'acceptation (SA) ainsi que la garantie de soumission si applicable doivent être jointes et cacheté dans une enveloppe avec l'information suivante reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe :
 - a. ENVELOPPE 2 - PRIX;
 - b. numéro de l'invitation; et
 - c. nom du soumissionnaire.
5. La livraison correcte des soumissions dans les délais prescrits est la responsabilité exclusive du soumissionnaire.

IP06 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Les alinéas 1 et 3 de IG 10 de R2710T sont remplacé par la suivante;

Une soumission soumise en conformité avec ces instructions peut être révisé en soumettant en main propre une nouvelle enveloppe de prix. Elle doit parvenir au bureau de réception des soumissions au plus tard à la date et à l'heure indiquée pour la clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit s'assurer que l'information suivante est reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe de soumission :

- a. ENVELOPPE 2 – PRIX RÉVISÉ;
- b. numéro de l'invitation; et
- c. nom du soumissionnaire.

IP07 OUVERTURE DES SOUMISSIONS / ÉVALUATION

1. Il n'y aura pas d'ouverture des soumissions en public lors du dépôt de soumissions.
2. Enveloppe 1 - Qualification - Sera ouverte en privé. Cette enveloppe sera ouverte en premier pour évaluer les documents requis. L'évaluation sera faite selon une note de passage ou d'échec. Cette étape sera franchie seulement si le soumissionnaire satisfait aux exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission. L'enveloppe 2 sera retournée au soumissionnaire sans qu'elle n'ait été ouverte.
3. Enveloppe 2 - Prix - L'enveloppe 2 sera évaluée selon les exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.
4. L'entrepreneur ayant fourni la soumission recevable la plus basse sera recommandée pour l'octroi du contrat.
5. Les résultats des soumissions peuvent être obtenus en contactant l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1.

IP08 ÉTABLISSEMENT DE LA SOUMISSION

L'entrepreneur doit établir la soumission d'après les documents pertinents énumérés dans les Instructions particulières aux soumissionnaires. Il lui appartient de demander des éclaircissements sur les clauses, les conditions ou les exigences techniques exprimées dans ce document.

IP09 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c. négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

IP10 COMPTE RENDU

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

IP11 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.

2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1 de l'IP12 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP12 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a. poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b. annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP12 INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Dans le Plan d'action économique (PAE) de 2013, le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
3. Par l'entremise du Plan d'action économique de 2013 et de son appui aux programmes de formation, le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
4. Les attestations signées (APPENDICE 4) aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti * autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à l'APPENDICE 4.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à l'APPENDICE 4

* **Le ratio compagnon/apprenti**, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agrés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

IP13 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appl>

Achats et ventes :

<https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes :

<http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) :

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Services de sécurité industrielle

<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

La CG1.6 de la R2810D est supprimée et remplacée par le texte suivant:

CG1.6 Indemnisation par l'entrepreneur

1. L'entrepreneur exonère et indemnise le Canada des réclamations, demandes d'indemnisation, pertes, frais, dommages, actions, poursuites ou procédures se rapportant aux pertes subies par le Canada ou aux réclamations de tierces parties et découlant, de quelque façon que ce soit, des activités de l'entrepreneur dans l'exécution des travaux, dans la mesure où ces réclamations sont causées par des actes négligents ou délibérés ou des omissions attribuables à l'entrepreneur, ou à quiconque dont il est responsable en vertu de la loi.
2. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada pour chacune des pertes liées à la responsabilité de première partie est limitée comme suit :
 - a. en ce qui a trait à chacune des pertes pour lesquelles une assurance doit être fournie en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au plafond par sinistre, de l'assurance responsabilité civile des entreprises, comme il est indiqué aux exigences en assurance du contrat.
 - b. en ce qui a trait aux pertes pour lesquelles aucune assurance n'est requise, en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au montant le plus élevé entre le montant du contrat et 5,000,000\$, mais en aucun cas le montant ne doit être supérieur à 20,000,000\$.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les intérêts ni les frais de justice et ne sont applicables à aucune violation des droits de propriété intellectuelle ou des obligations de garantie.

3. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada, pour des pertes liées à la responsabilité de tierces parties n'est assujettie à aucune limite, y compris la totalité des frais qu'il devra engager pour se défendre en cas de poursuite par une tierce partie. Lorsque le Canada l'exige, l'entrepreneur doit défendre le Canada contre toute réclamation présentée par une tierce partie.
4. L'entrepreneur acquitte l'ensemble des redevances et des droits de brevet nécessaires à l'exécution du contrat et assume à ses frais la défense du Canada contre toutes les réclamations, actions ou procédures déposées ou intentées contre le Canada et alléguant que les travaux, ou toute partie de ceux-ci, réalisés ou fournis par l'entrepreneur pour le Canada portent atteinte à des brevets, modèles industriels, droits d'auteur, marques de commerce, secrets industriels ou autres droits de propriété susceptibles d'exécution au Canada.
5. Un avis écrit d'une réclamation doit être donné dans un délai raisonnable après que les faits sur lesquels est fondée cette demande deviennent connus.

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c. Dessins et devis;
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales	R2810D	(2016-04-04);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2016-01-28);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
	Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);
	Conditions supplémentaires		
 - e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
 - f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
 - g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Conservation Enveloppe Bâtiment 54 FEC

Bâtiment 54, promenade Maple, ferme expérimentale centrale, Ottawa, Ontario

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

Adresse courriel : _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant total de la soumission de

_____ \$ excluant les taxe(s) applicables.
(exprimé en chiffres)

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux dans les trente-quatre (34) semaines à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

APPENDICE 2

ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe B « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom: _____

Signature: _____

Nom de la compagnie: _____

Dénomination sociale: _____

Numéro de l'invitation à soumissionner: _____

Nombre d'employés de l'entreprise: _____

Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat: _____

Métiers spécialisés de ces apprentis;

APPENDICE 3

FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS

PARTIE 1 – FORMULAIRE DE SOUMISSION POUR LES COMPÉTENCES DE L'ENTREPRENEUR

DÉFINITIONS

Soumissionnaire : Personne ou entité (ou dans le cas d'une coentreprise, personnes ou entités), qui soumet une proposition en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Ce terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire ni ses sous-traitants.

Client : Maître d'ouvrage du ministère ou de l'organisation qui finance le projet, ou son représentant. Il participe directement à la passation d'un contrat visant des travaux de construction dans le cadre du projet achevé mentionné.

Projet achevé : Projet qui est substantiellement achevé, et le client a pris en charge l'ouvrage fini. Une phase achevée de projet peut être considérée comme un « projet achevé » à condition qu'elle soit substantiellement achevée et que le client ait pris en charge l'ouvrage fini. La phase achevée doit satisfaire aux exigences prescrites par rapport à la valeur monétaire et au type de construction.

Réparation par morceau rapporté : Rapiéçage fait du même matériau ou d'un autre matériau compatible avec le composant endommagé ou incomplet, façonné de manière à s'adapter parfaitement à un vide ou une partie endommagée du composant.

Menuiserie préfabriquée patrimoniale : Charpenterie et menuiserie traditionnelles lors de la construction d'un bâtiment patrimonial. Les revêtements, les moulures, les plinthes, les lambris, les bardeaux et les planches à gorge en font partie.

Fenêtre en bois patrimoniale : Fenêtre à guillotine à un ou deux châssis mobiles en bois, avec contrepoids, assemblée avec des joints traditionnels et qui se trouve dans un bâtiment patrimonial.

Bâtiment patrimonial : Bâtiment vieux d'au moins 40 ans qui comporte des caractéristiques architecturales d'intérêt et a été construit selon des méthodes traditionnelles.

Chef de chantier : Selon les Conditions générales 2.6 de Services publics et Approvisionnement Canada (2007-05-25), le chef de chantier est entièrement responsable des opérations de l'entrepreneur pendant l'exécution des travaux et est autorisé à accepter, au nom de l'entrepreneur, les avis, ordres ou autres communications qui lui sont donnés ou qui sont donnés à l'entrepreneur relativement aux travaux.

Réparation par entures : Réparation qui consiste à joindre deux morceaux de bois par chevauchement.

Valeur totale : Coût définitif du contrat conclu entre le client et l'entreprise.

Joint traditionnel : Joint de bois assemblé seulement à l'aide d'éléments en bois, comme dans le cas d'une mortaise avec tenon. Le tenon est la pièce qui s'insère dans le trou, ou la mortaise, de l'autre élément de bois. La mortaise est le trou pratiqué dans une pièce de bois pour recevoir le tenon d'une autre pièce.

Couverture de cèdre traditionnelle : Couverture construite à l'aide de méthodes traditionnelles et, pour la finition, de bardeaux de fente en cèdre (faits de bûches fendues) ou de bardeaux de cèdre (sciés), de solins métalliques et de composants de couverture sur mesure.

EXIGENCES OBLIGATOIRES

Présenter tous les renseignements requis afin de terminer la soumission de compétences dans l'enveloppe n° 1.

1. Section 1.1.A Déclaration de l'entrepreneur
2. Section 1.1.B Expérience de l'entrepreneur en fenêtres en bois patrimoniales
3. Tableau 1.1.B Expérience de l'entrepreneur en fenêtres en bois patrimoniales
4. Tableau 1.1.C Formulaire de recommandation du client pour le projet du soumissionnaire n° 1
5. Tableau 1.1.D Formulaire de recommandation du client pour le projet du soumissionnaire n° 2
6. Section 1.1.E Expérience de l'entrepreneur en menuiserie préfabriquée patrimoniale
7. Tableau 1.1.E Expérience de l'entrepreneur en menuiserie préfabriquée patrimoniale
8. Tableau 1.1.F Formulaire de recommandation du client pour le projet du soumissionnaire n° 1
9. Tableau 1.1.G Formulaire de recommandation du client pour le projet du soumissionnaire n° 2
10. Section 1.1.H Expérience de l'entrepreneur en couvertures de cèdre traditionnelles
11. Tableau 1.1.H Expérience de l'entrepreneur en couvertures de cèdre traditionnelles
12. Tableau 1.1.I Formulaire de recommandation du client pour le projet du soumissionnaire n° 1
13. Tableau 1.1.J Formulaire de recommandation du client pour le projet du soumissionnaire n° 2
14. Section 1.1.K Expérience du chef de chantier
15. Tableau 1.1.K Expérience du chef de chantier

Section 1.1.A Déclaration de l'entrepreneur**DÉCLARATION – Entrepreneur****Indiquez si vous êtes :** **l'entrepreneur en fenêtres en bois patrimoniales;** **l'entrepreneur en menuiserie préfabriquée patrimoniale;** **l'entrepreneur en couvertures de cèdre traditionnelles;** **l'entrepreneur général ayant engagé un entrepreneur en fenêtres en bois patrimoniales, un entrepreneur en menuiserie préfabriquée patrimoniale et un entrepreneur en couvertures de cèdre traditionnelles comme sous-traitants.**

Je, soussigné(e), à titre de mandant du soumissionnaire, atteste par la présente que les renseignements fournis dans les tableaux 1.1.B à 1.1.F sont, à ma connaissance, exacts.

*Nom :

*Signature :

*Champs obligatoires à remplir. Si ces champs ne sont pas remplis, votre soumission peut être déclarée irrecevable.

Section 1.1.B Expérience de l'entrepreneur en fenêtres en bois patrimoniales

1. **L'entrepreneur en fenêtres en bois patrimoniales** ou l'équipe des corps d'état du second-œuvre doit être titulaire d'au moins deux (2) **projets achevés** qui satisfont à l'ensemble des exigences de la section 1.1.B.2.
2. Les **projets achevés** doivent respecter les critères présentés ci-dessous.
 - i. Les projets achevés doivent respecter collectivement tous les critères de réparation des fenêtres en bois patrimoniales indiqués au tableau 1.1.B pour chaque projet ayant une valeur d'au moins 300 000 \$ (taxes en sus).
 - ii. Les **projets achevés** doivent avoir été réalisés au cours des cinq (5) dernières années.
 - iii. Remplir et soumettre les formulaires de référence du client (tableaux 1.1.C et 1.1.D). Les **projets achevés** doivent être les mêmes que ceux indiqués au tableau 1.1.B.
3. L'entrepreneur en fenêtres en bois patrimoniales ou l'équipe des corps d'état du second-œuvre doit démontrer au tableau 1.1.B qu'il a cumulé l'expérience requise, en ce qui concerne le manuel Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada, de toutes les tâches suivantes dans le cadre des projets n^{os} 1 et 2 :
 - consolidation à l'époxyde et ragréage des bâtis et châssis en bois;
 - **réparations par entures et par morceau rapporté** aux bâtis et châssis en bois;
 - fabrication et reproduction de châssis et de composants de châssis en bois à l'aide de **joints traditionnels**;
 - fabrication et reproduction de composants de bâtis, d'arrêts de châssis, de moulures et de guides de séparation en bois;
 - rétablissement de l'équilibre de châssis avec contrepoids;
 - décapage à l'aide de rayons infrarouges, d'un pistolet chauffant ou de vapeur;
 - usage de mastic de vitrage à base d'huile de lin;
 - documentation photographique et écrite.

Le tableau 1.1.B doit être rempli pour que la soumission soit jugée recevable.

Tableau 1.1.B**TABLEAU 1.1.B Expérience de l'entrepreneur en fenêtres en bois patrimoniales****Projet n° 1**

*Titre du projet :	
*Valeur du contrat des fenêtres en bois patrimoniales du chantier (taxes en sus) :	
*Adresse municipale :	
*Ville :	
*Pays :	
*Date de début (mois/année) :	
*Date d'achèvement (mois/année) :	
*Description du projet :	
*Nom de l'organisation cliente :	
*Corps d'état du second-œuvre (s'il y a lieu) :	
<p>*Cocher chaque discipline technique employée dans le cadre du présent projet.</p> <p>Consolidation à l'époxyde et ragréage des bâtis et châssis en bois : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>Réparations par entures et par morceau rapporté aux bâtis et châssis en bois : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>Fabrication et reproduction de châssis et de composants de châssis en bois à l'aide de joints traditionnels : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>Fabrication et reproduction de composants de bâtis, d'arrêts de châssis, de moulures et de guides de séparation en bois : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>Rétablissement de l'équilibre de châssis avec contrepoids : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>Décapage à l'aide de rayons infrarouges, d'un pistolet chauffant ou de vapeur : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>Usage de mastic de vitrage à base d'huile de lin : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>Documentation photographique et écrite : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>** Cocher oui <input type="checkbox"/> ou non <input type="checkbox"/> pour chacune des disciplines indiquées ci-dessus. Si ces champs ne sont pas remplis, votre soumission peut être déclarée irrecevable.</p>	
*Champs obligatoires à remplir. Si ces champs ne sont pas remplis, votre soumission peut être déclarée irrecevable.	

TABLEAU 1.1.B Expérience de l'entrepreneur en fenêtres en bois patrimoniales**Projet n° 2**

*Titre du projet :	
*Valeur totale des fenêtres en bois patrimoniales du chantier (taxes en sus) :	
*Adresse municipale :	
*Ville :	
*Pays :	
*Date de début (mois/année) :	
*Date d'achèvement (mois/année) :	
*Description du projet :	
*Nom de l'organisation cliente :	
*Corps d'état du second-œuvre (s'il y a lieu) :	
<p>*Cocher chaque discipline technique employée dans le cadre du présent projet.</p> <p>Consolidation à l'époxyde et ragréage des bâtis et châssis en bois : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>Réparations par entures et par morceau rapporté aux bâtis et châssis en bois : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>Fabrication et reproduction de châssis et de composants de châssis en bois à l'aide de joints traditionnels :</p> <p style="text-align: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>Fabrication et reproduction de composants de bâtis, d'arrêts de châssis, de moulures et de guides de séparation en bois :</p> <p style="text-align: right;">oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>Rétablissement de l'équilibre de châssis avec contrepoids : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>Décapage à l'aide de rayons infrarouges, d'un pistolet chauffant ou de vapeur : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>Usage de mastic de vitrage à base d'huile de lin : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>Documentation photographique et écrite : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>**Cocher oui <input type="checkbox"/> ou non <input type="checkbox"/> pour chacune des disciplines indiquées ci-dessus. Si ces champs ne sont pas remplis, votre soumission peut être déclarée irrecevable.</p> <p>*Champs obligatoires à remplir. Si ces champs ne sont pas remplis, votre soumission peut être déclarée irrecevable.</p>	

Tableau 1.1.C**FORMULAIRE DE RECOMMANDATION DU CLIENT POUR LE PROJET DU SOUMISSIONNAIRE N° 1 (1 page)***(Doit être le même projet n° 1 qu'au tableau 1.1.B)***Lettre de recommandation du client**

Le projet présenté par le **soumissionnaire** doit répondre aux exigences indiquées ci-dessous.

La présente confirme que l'entrepreneur _____,*

a exécuté, dans le cadre du projet suivant, des travaux qui visaient des **fenêtres en bois patrimoniales**.

Détails du projet

Titre du projet : _____*

Emplacement du projet (adresse postale et ville) :

_____*

J'atteste par la présente que les renseignements fournis dans le présent formulaire de recommandation du client sont véridiques et factuels.

*		*
Nom du client	Titre du poste	Signature

*		*
Nom de l'entreprise cliente	N° de tél.	Date

*Champs obligatoires à remplir. Si ces champs ne sont pas remplis, votre soumission peut être déclarée irrecevable.

Fenêtre en bois patrimoniale : Fenêtre à guillotine à un ou deux châssis mobiles en bois, avec contrepoids, assemblée avec des joints traditionnels et qui se trouve dans un bâtiment patrimonial.

Bâtiment patrimonial : Bâtiment vieux d'au moins 40 ans qui comporte des caractéristiques architecturales d'intérêt.

Joint traditionnel : Joint de bois assemblé seulement à l'aide d'éléments en bois, comme dans le cas d'une mortaise avec tenon. Le tenon est la pièce qui s'insère dans le trou, ou la mortaise, de l'autre élément de bois. La mortaise est le trou pratiqué dans une pièce de bois pour recevoir le tenon d'une autre pièce.

Tableau 1.1.D**FORMULAIRE DE RECOMMANDATION DU CLIENT POUR LE PROJET DU SOUMISSIONNAIRE N° 2 (1 page)***(Doit être le même projet n° 2 qu'au tableau 1.1.B)***Lettre de recommandation du client**

Le projet présenté par le **soumissionnaire** doit répondre aux exigences indiquées ci-dessous.

La présente confirme que l'entrepreneur _____*

a exécuté, dans le cadre du projet suivant, des travaux qui visaient des **fenêtres en bois patrimoniales**.

Détails du projet

Titre du projet : _____*

Emplacement du projet (adresse postale et ville) :

_____*

J'atteste par la présente que les renseignements fournis dans le présent formulaire de recommandation du client sont véridiques et factuels.

*		*
Nom du client	Titre du poste	Signature

*		*
Nom de l'entreprise cliente	N° de tél.	Date

*Champs obligatoires à remplir. Si ces champs ne sont pas remplis, votre soumission peut être déclarée irrecevable.

Fenêtre en bois patrimoniale : Fenêtre à guillotine à un ou deux châssis mobiles en bois, avec contrepoids, assemblée avec des joints traditionnels et qui se trouve dans un bâtiment patrimonial.

Bâtiment patrimonial : Bâtiment vieux d'au moins 40 ans qui comporte des caractéristiques architecturales d'intérêt.

Joint traditionnel : Joint de bois assemblé seulement à l'aide d'éléments en bois, comme dans le cas d'une mortaise avec tenon. Le tenon est la pièce qui s'insère dans le trou, ou la mortaise, de l'autre élément de bois. La mortaise est le trou pratiqué dans une pièce de bois pour recevoir le tenon d'une autre pièce.

Section 1.1.E Entrepreneur en menuiserie préfabriquée patrimoniale

1. **L'entrepreneur en menuiserie préfabriquée patrimoniale** ou l'équipe des corps d'état du second-œuvre doit être titulaire d'au moins deux (2) **projets achevés** qui satisfont à l'ensemble des exigences de la section 1.1.E.2.
2. Les **projets achevés** doivent respecter les critères présentés ci-dessous.
 - i. Les **projets achevés** doivent respecter collectivement tous les critères de réparation de la **menuiserie préfabriquée patrimoniale** indiqués au tableau 1.1.E pour chaque projet ayant une valeur d'au moins 150 000 \$ (taxes en sus).
 - ii. Les **projets achevés** doivent avoir été réalisés au cours des cinq (5) dernières années.
 - iii. Remplir et soumettre les formulaires de référence du client (tableaux 1.1.F et 1.1.G). Les **projets achevés** doivent être les mêmes que ceux indiqués au tableau 1.1.E.
3. L'entrepreneur en **menuiserie préfabriquée patrimoniale** ou l'équipe des corps d'état du second-œuvre doit démontrer au tableau 1.1.E qu'il a cumulé l'expérience requise, en ce qui concerne le manuel Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada, de toutes les tâches suivantes dans le cadre des projets n^{os} 1 et 2 :
 - consolidation à l'époxyde et ragréage du bois;
 - **réparations par entures et par morceau rapporté** au bois;
 - récupération de menuiserie préfabriquée patrimoniale aux fins de réutilisation;
 - fabrication et reproduction composants de bois à l'aide de **joints traditionnels**;
 - fabrication et reproduction d'éléments de bois profilés et moulés à l'aide de couteaux sur mesure;
 - décapage à l'aide de rayons infrarouges, d'un pistolet chauffant ou de vapeur;
 - utilisation de bardeaux de mur et de planches à gorge sur mesure;
 - documentation photographique et écrite.

Le tableau 1.1.E doit être rempli pour que la soumission soit jugée recevable.

Tableau 1.1.G**FORMULAIRE DE RECOMMANDATION DU CLIENT POUR LE PROJET DU SOUMISSIONNAIRE N° 2 (1 page)***(Doit être le même projet n° 2 qu'au tableau 1.1.E)***Lettre de recommandation du client**

Le projet présenté par le **soumissionnaire** doit répondre aux exigences indiquées ci-dessous.

La présente confirme que l'entrepreneur _____*

a exécuté, dans le cadre du projet suivant, des travaux de **menuiserie préfabriquée patrimoniale**.

Détails du projet

Titre du projet : _____*

Emplacement du projet (adresse postale et ville) :

_____*

J'atteste par la présente que les renseignements fournis dans le présent formulaire de recommandation du client sont véridiques et factuels.

_____*

Nom du **client**

Titre du poste

Signature

_____*

Nom de l'entreprise **cliente**

N° de tél.

Date

*Champs obligatoires à remplir. Si ces champs ne sont pas remplis, votre soumission peut être déclarée irrecevable.

Menuiserie préfabriquée patrimoniale : Charpenterie et menuiserie traditionnelle lors de la construction d'un bâtiment patrimonial; les revêtements, les moulures, les plinthes, les lambris, les bardeaux et les planches à gorge en font partie.

Bâtiment patrimonial : Bâtiment vieux d'au moins 40 ans qui comporte des caractéristiques architecturales d'intérêt.

Joint traditionnel : Joint de bois assemblé seulement à l'aide d'éléments en bois, comme dans le cas d'une mortaise avec tenon. Le tenon est la pièce qui s'insère dans le trou, ou la mortaise, de l'autre élément de bois. La mortaise est le trou pratiqué dans une pièce de bois pour recevoir le tenon d'une autre pièce.

Section 1.1.H Expérience de l'entrepreneur en couvertures de cèdre traditionnelles

1. **L'entrepreneur en couvertures de cèdre traditionnelles** ou l'équipe des corps d'état du second-œuvre doit être titulaire d'au moins deux (2) **projets achevés** qui satisfont à l'ensemble des exigences de la section 1.1.H.2.
2. Les **projets achevés** doivent respecter les critères présentés ci-dessous.
 - i. Les **projets achevés** doivent respecter collectivement tous les critères de réparation de la **couverture de cèdre traditionnelle** indiqués au tableau 1.1.H pour chaque projet ayant une valeur d'au moins 300 000 \$ (taxes en sus).
 - ii. Les **projets achevés** doivent avoir été réalisés au cours des cinq (5) dernières années.
 - iii. Remplir et soumettre les formulaires de référence du client (tableaux 1.1.I et 1.1.J). Les **projets achevés** doivent être les mêmes que ceux indiqués au tableau 1.1.H.
3. L'entrepreneur en **couvertures de cèdre traditionnelles** ou l'équipe des corps d'état du second-œuvre doit démontrer au tableau 1.1.H qu'il a cumulé l'expérience requise, en ce qui concerne le manuel Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada, de toutes les tâches suivantes dans le cadre des projets n^{os} 1 et 2 :
 - utilisation de bardeaux de fente ou de bardeaux de cèdre;
 - couverture de tôle métallique traditionnelle, qui comprend des joints à baguette, des joints debout ou des joints pliés;
 - solins métalliques traditionnels;
 - système de conduites pluviales en tôle métallique sur mesure (gouttières, tuyaux de descente, cuvettes réceptrices);
 - documentation photographique et écrite.

Le tableau 1.1.H doit être rempli pour que la soumission soit jugée recevable.

Tableau 1.1.H**TABLEAU 1.1.H Expérience de l'entrepreneur en couvertures de cèdre traditionnelles****Projet n° 1**

*Titre du projet :	
*Valeur totale des couvertures de cèdre traditionnelles du chantier (taxes en sus) :	
*Adresse municipale :	
*Ville :	
*Pays :	
*Date de début (mois/année) :	
*Date d'achèvement (mois/année) :	
*Description du projet :	
*Nom de l'organisation cliente :	
*Corps d'état du second-œuvre (s'il y a lieu) :	
<p>*Cocher chaque discipline technique employée dans le cadre du présent projet.</p> <p>Utilisation de bardeaux de fente ou de bardeaux de cèdre : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>Couverture de tôle métallique traditionnelle, qui comprend des joints à baguette, des joints debout ou des joints pliés : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>Solins métalliques traditionnels : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>Système de conduites pluviales en tôle métallique sur mesure (gouttières, tuyaux de descente, cuvettes réceptrices) : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>Documentation photographique et écrite : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>** Cocher oui <input type="checkbox"/> ou non <input type="checkbox"/> pour chacune des disciplines indiquées ci-dessus. Si ces champs ne sont pas remplis, votre soumission peut être déclarée irrecevable.</p>	
*Champs obligatoires à remplir. Si ces champs ne sont pas remplis, votre soumission peut être déclarée irrecevable.	

TABLEAU 1.1.H Expérience de l'entrepreneur en couvertures de cèdre traditionnelles**Projet n° 2**

*Titre du projet :	
*Valeur totale des couvertures de cèdre traditionnelles du chantier (taxes en sus) :	
*Adresse municipale :	
*Ville :	
*Pays :	
*Date de début (mois/année) :	
*Date d'achèvement (mois/année) :	
*Description du projet :	
*Nom de l'organisation cliente :	
*Corps d'état du second-œuvre (s'il y a lieu) :	
<p>*Cocher chaque discipline technique employée dans le cadre du présent projet.</p> <p>Utilisation de bardeaux de fente ou de bardeaux de cèdre : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>Couverture de tôle métallique traditionnelle, qui comprend des joints à baguette, des joints debout ou des joints pliés : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>Solins métalliques traditionnels : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>Système de conduites pluviales en tôle métallique sur mesure (gouttières, tuyaux de descente, cuvettes réceptrices) : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>Documentation photographique et écrite : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> **</p> <p>** Cocher oui <input type="checkbox"/> ou non <input type="checkbox"/> pour chacune des disciplines indiquées ci-dessus. Si ces champs ne sont pas remplis, votre soumission peut être déclarée irrecevable.</p>	
*Champs obligatoires à remplir. Si ces champs ne sont pas remplis, votre soumission peut être déclarée irrecevable.	

Tableau 1.1.I**FORMULAIRE DE RECOMMANDATION DU CLIENT POUR LE PROJET DU SOUMISSIONNAIRE N° 1 (1 page)***(Doit être le même projet n° 1 qu'au tableau 1.1.H)***Lettre de recommandation du client**

Le projet présenté par le **soumissionnaire** doit répondre aux exigences indiquées ci-dessous.

La présente confirme que l'entrepreneur _____*

a exécuté, dans le cadre du projet suivant, des travaux qui visaient une **couverture de cèdre traditionnelle**.

Détails du projet

Titre du projet : _____*

Emplacement du projet (adresse postale et ville) : *

_____*

J'atteste par la présente que les renseignements fournis dans le présent formulaire de recommandation du client sont véridiques et factuels.

_____*

Nom du **client**

Titre du poste

Signature

_____*

Nom de l'entreprise **cliente**

N° de tél.

Date

*Champs obligatoires à remplir. Si ces champs ne sont pas remplis, votre soumission peut être déclarée irrecevable.

Bâtiment patrimonial : Bâtiment vieux d'au moins 40 ans qui comporte des caractéristiques architecturales d'intérêt.

Couverture de cèdre traditionnelle : Couverture construite à l'aide de méthodes traditionnelles et, pour la finition, de bardeaux de fente en cèdre (faits de bûches fendues) ou de bardeaux de cèdre (sciés), de solins métalliques et de composants de couverture sur mesure.

Tableau 1.1.J**FORMULAIRE DE RECOMMANDATION DU CLIENT POUR LE PROJET DU SOUMISSIONNAIRE N° 2 (1 page)***(Doit être le même projet n° 2 qu'au tableau 1.1.H)***Lettre de recommandation du client**

Le projet présenté par le **soumissionnaire** doit répondre aux exigences indiquées ci-dessous.

La présente confirme que l'entrepreneur _____*

a exécuté, dans le cadre du projet suivant, des travaux qui visaient une **couverture de cèdre traditionnelle**.

Détails du projet

Titre du projet : _____*

Emplacement du projet (adresse postale et ville) :

_____*

J'atteste par la présente que les renseignements fournis dans le présent formulaire de recommandation du client sont véridiques et factuels.

_____*

Nom du **client**

Titre du poste

Signature

_____*

Nom de l'entreprise **cliente**

N° de tél.

Date

*Champs obligatoires à remplir. Si ces champs ne sont pas remplis, votre soumission peut être déclarée irrecevable.

Bâtiment patrimonial : Bâtiment vieux d'au moins 40 ans qui comporte des caractéristiques architecturales d'intérêt.

Couverture de cèdre traditionnelle : Couverture construite à l'aide de méthodes traditionnelles et, pour la finition, de bardeaux de fente en cèdre (faits de bûches fendues) ou de bardeaux de cèdre (sciés), de solins métalliques et de composants de couverture sur mesure.

Section 1.1.K Expérience du chef de chantier

1. Le **chef de chantier** doit posséder au moins dix (10) ans d'expérience de la gestion globale, de l'organisation des corps d'état du second-œuvre et de l'établissement de calendriers pour des projets de construction.
2. Le chef de chantier doit avoir à son actif deux (2) **projets achevés** qui respectent chacun tous les critères suivants :
 1. les **projets achevés** doivent avoir chacun une valeur d'au moins 300 000 \$ (taxes en sus);
 2. les **projets** doivent avoir été achevés au cours des cinq (5) dernières années;
 3. les **projets achevés** doit avoir été réalisés dans un bâtiment occupé.

L'entrepreneur en **fenêtres en bois patrimoniales**, en **menuiserie préfabriquée patrimoniale** ou en **couvertures de cèdre traditionnelles** peut inclure un **chef de chantier** ayant acquis l'expérience requise en réalisant des projets avec un autre entrepreneur général.

Le tableau 1.1.K doit être rempli pour que la soumission soit jugée recevable.

Tableau 1.1.K**TABLEAU 1.1.K Expérience du chef de chantier**

*Nom du **chef de chantier** qui travaillera au projet : _____

1. Le **chef de chantier** possède-t-il au moins dix (10) ans d'expérience en gestion globale et en établissement de calendriers de projets de construction?

*OUI ___ NON ___

2. Énumérer les projets réalisés par le **chef de chantier** :

Projet n° 1

*Titre du projet :	
*Valeur totale des travaux visant les fenêtres en bois patrimoniales , la menuiserie préfabriquée patrimoniale ou les couvertures de cèdre traditionnelles du chantier (taxes en sus) :	
*Adresse municipale :	
*Ville :	
*Pays :	
*Date de début (mois/année) :	
*Date d'achèvement (mois/année) :	
*Description du projet :	
*Nom de l'organisation cliente :	

*Champs obligatoires à remplir. Si ces champs ne sont pas remplis, votre soumission peut être déclarée irrecevable.

TABLEAU 1.1.K Expérience du chef de chantier

Projet n° 2

*Titre du projet :	
*Valeur totale des travaux visant les fenêtres en bois patrimoniales , la menuiserie préfabriquée patrimoniale ou les couvertures de cèdre traditionnelles du chantier (taxes en sus) :	
*Adresse municipale :	
*Ville :	
*Pays :	
*Date de début (mois/année) :	
*Date d'achèvement (mois/année) :	
*Description du projet :	
*Nom de l'organisation cliente :	

*Champs obligatoires à remplir. Si ces champs ne sont pas remplis, votre soumission peut être déclarée irrecevable.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP076-162305

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

fg358EP076-162305

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg358

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20162305

ANNEXE A**ATTESTATION D'ASSURANCE (N'est pas requise lors du dépôt de soumission)**

Description et emplacement des travaux Conservation Enveloppe Bâtiment 54 FEC Bâtiment 54, promenade Maple, ferme expérimentale centrale, Ottawa, Ontario	N° de contrat. EP076-162305/001/FG
	N° de projet R.076826.001

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code postal
Nom de l'assuré (Entrepreneur)	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code Postal

Assuré additionnel

Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité civile des entreprises				\$	\$	\$
Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$	\$
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$		

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est **pas inférieur à la somme de la valeur du contrat** plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2>).

ANNEXE C

LISTE DES SOUS-TRAITANTS

- 1) Conformément à la clause IG07 – Liste des sous-traitants et fournisseurs des Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T, le soumissionnaire devrait accompagner sa soumission d'une liste de sous-traitants.
- 2) Le soumissionnaire devrait soumettre la liste des sous-traitants pour toute partie des travaux dont la valeur équivaut à au moins 20 % du prix soumissionné.

	Sous-traitant	Division	Valeur estimative des travaux
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			